Image not found or type unknown

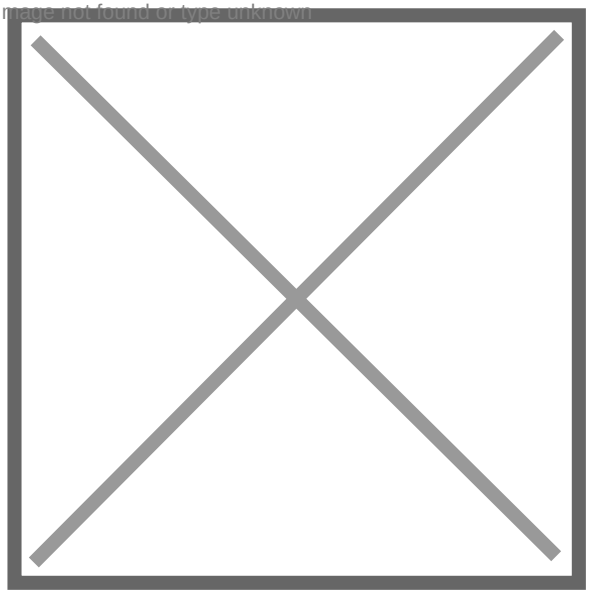

Priorite pour circulation en sens inverse

Par **Nicole38450**, le **04/10/2019** à **15:42**

Concernant la priorité de circulation en sens inverse.

Depot de plainte en precisant que je m etais engagée derrière une voiture alors que les automobilistes prioritaires etaient déjà à l arret.

Le 1 er automobiliste demarre en trombe apres le passage de la 1ere voiture, ayant fait les 3/4 du chemin on se retrouve face a face, devant les gestes obsenes et de paroles insultantes du conducteur, je me gare et il redemarre tres vite en percutant ma voiture .

A ce jour mon assurance ne veut pas me rembourser la franchise de 350€, la partie adverse invoquant mon refus de priorité.

Est ce que ce Monsieur a perdu la priorité en etant dejà arrété ?

Merci d avance

Par **Lag0**, le **04/10/2019** à **16:11**

Bonjour,

Il ne faut pas croire la légende qui dit qu'un automobiliste qui s'arrête perd sa priorité, cela reste une légende ! Les règles de priorité sont définies par le code de la route...

Par **FRDA**, le **05/10/2019** à **12:02**

Bonjour,

Le fait que vous soyez « garé » au moment du choc interpelle...

Vous avez fait un constat?

Cdt,

Par **Nicole38450**, le **05/10/2019** à **16:04**

non, car le Monsieur est parti en m insultant

J ai deposé plainte à la gendarmerie sur demande de mon assurance

il y a aussi un temoin mais qui n a pu relever le n° immatriculation

aujourd hui je me bats pour que la Macif me rembourse ma franchise, mais le Proces verbal est confidentiel et ne peuvent le transmettre à l assurance adverse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés